



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 2'055'000.- TTC pour la rénovation de l'aula du collège des Forges (Pavillon des sciences)

du 9 août 2023

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Depuis son inauguration en 1968, l'aula des Forges n'a bénéficié d'aucuns travaux de réfection. La qualité de l'entretien a permis à l'École et aux nombreux·ses utilisateur·trice·s extérieur·e·s d'occuper une salle fonctionnelle et adaptée au public (300 personnes). Néanmoins, aujourd'hui, une mise aux normes et une rénovation en profondeur sont nécessaires.

Réforme scolaire

La construction du Pavillon des sciences (incluant l'aula) prend place dans le cadre de l'agrandissement du Centre scolaire des Forges, mené en 1967-1968. Cet important chantier découle de la réforme neuchâteloise de l'enseignement secondaire de 1963 à l'origine des sections classiques, scientifiques, modernes et préprofessionnelles¹. Cette réforme modifie structurellement l'organisation scolaire et exige un contact plus étroit entre

¹ La réforme abolit les anciennes structures qu'étaient l'école primaire supérieure, le progymnase classique et l'école secondaire ; trois sections très cloisonnées et entre lesquelles il n'y avait pas de passage possible.

les élèves des différentes sections, obligeant la Ville à construire plusieurs nouveaux centres scolaires, appelés centres multilatéraux.

Ces nouveaux centres doivent pouvoir accueillir 24 à 28 classes (6 à 7 de chaque section), des salles spéciales, notamment pour les sciences qui prennent une importance nouvelle dans les programmes. Deux projets sont prévus, celui de Numa-Droz, qui se réalisera en 1969, lorsque le Gymnase aura déménagé au Bois-Noir, et celui de l'agrandissement du complexe des Forges.

Complexe des Forges

Depuis la construction du collège des Crêtets, en 1906-1907, aucun bâtiment n'avait vu le jour jusqu'aux réalisations de "Forges Est" et de "Forges Centre". Ces deux collèges sont construits entre 1952 et 1954 pour faire face à l'importante augmentation des effectifs. Ils marquent alors le début d'une longue série de nouvelles constructions scolaires...

En 1963, le collège de Bonne-Fontaine est construit pour faire face à des effectifs qui continuent de croître et anticiper la réforme scolaire à venir. Puis vient le Pavillon des sciences en 1967-1968. Dès lors, le Centre multilatéral des Forges devient un collège secondaire, les élèves des classes primaires ayant été déplacés dans les collèges de l'Ouest, de Cernil-Antoine ou des Endroits.

Le Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour la construction de bâtiments complémentaires du Centre scolaire des Forges et d'un collège primaire dans le quartier des Endroits détaille le projet qui comprenait alors un bâtiment de salles spéciales - connu sous le nom de "Pavillon des sciences" - une seconde halle de gymnastique, une aula, ainsi que le rehaussement d'un étage du "petit collège des Forges" actuellement Forges Est². La demande de crédit de CHF 3'606'200.- est acceptée par le Conseil général le 17 mars 1967.

Pavillon des sciences

Ce nouveau bâtiment est pensé comme un lien entre le collège de Bonne-Fontaine et le reste du complexe des Forges. Son architecte, M. Blanc, a dû "*concilier deux architectures différentes*" pour arriver "*à un élément de synthèse en adoptant d'une part le style de construction du collège de*

² Archives de la Ville, Procès-verbaux du Conseil général 1964-1968, pp. 735-737.

Bonne-Fontaine et en liant le Pavillon des sciences au centre des Forges par les couleurs."³

Le projet, très audacieux et en lien avec les nouvelles pratiques pédagogiques d'alors, propose deux étages de salles de sciences. Le premier est consacré à la physique et la chimie et le deuxième aux sciences naturelles. Chaque domaine dispose de laboratoires, de salles de préparation et de locaux annexes. Les laboratoires permettent aux élèves de travailler en petits groupes et de mener des expériences. Un auditoire, des aquariums, un labo-photo et une salle des maîtres viennent compléter le programme. L'aula, qui est souhaitée polyvalente, peut accueillir 300 places assises.

Dès 1968, le Centre secondaire multilatéral des Forges accueille 26 classes. Il est le premier du canton à appliquer intégralement la réforme scolaire neuchâteloise. La presse relate largement l'inauguration du centre et du Pavillon des sciences mentionnant que "*La Chaux-de-Fonds a une nouvelle fois fait œuvre de pionnière*"⁴. La modernité des lieux enthousiasme les visiteurs, comme le relate L'Impartial : "*nous avons découvert hier avec stupéfaction une école comme nous n'aurions jamais osé l'imaginer*"⁵.

Par la suite, le collège des Forges se dotera encore de bureaux pour l'Office de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), ainsi que de deux cuisines pour les cours d'économie familiale et dernièrement des ateliers pour les classes PRO (classes de 11^e année de formations spécialisées soutenues par l'Assurance invalidité). Les cinq salles de sciences et les deux salles informatiques du Pavillon seront également rendues polyvalentes afin de correspondre aux enjeux de la rénovation du cycle 3 dans une perspective de maximisation de l'utilisation des salles.

Aujourd'hui, le collège des Forges accueille 430 élèves de 7^e à 11^e année et 70 enseignant·e·s.

Rénovations

Les travaux envisagés comprennent tant une mise aux normes des installations qu'une rénovation complète de l'aula. Outre ces travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'outil, essentiel pour l'ensemble de

³ L'Impartial, 9 novembre 1968.

⁴ L'Impartial, 5 novembre 1968.

⁵ L'Impartial, 5 novembre 1968.

l'Ecole, il s'agit de renforcer la position du collège des Forges dans son lien avec la ville et la population, dynamique initiée par l'Espace Nature inauguré en septembre 2022.

Renforcement du quartier des Forges

La valorisation de cette grande salle ouverte au public répond à la volonté du Conseil communal de décentraliser un certain nombre d'activités dans le quartier des Forges, en complément aux grands espaces des Anciens Abattoirs et à proximité de la gare des Forges. Les aménagements du Service des sports et de l'Ecole ainsi que les animations du Service de la jeunesse participent à la dynamisation de ce quartier.

Objectifs principaux

Plus de 50 ans après sa construction, il s'agit de doter le bâtiment d'une isolation et d'un chauffage qui rendent possible une utilisation de la salle en hiver. Le foyer et la salle seront plus lumineux et pratiques pour l'utilisation scolaire et davantage attractifs pour les locations et manifestations. Des améliorations qui permettront ainsi une mise à disposition de locaux adaptés aux élèves présents sur le temps de midi à l'école (avec ou sans projet d'encadrement).

Les installations électriques doivent également être mises aux normes; celles-ci sont actuellement extrêmement fragiles et limitées, ce qui conduit régulièrement à des coupures d'éclairage en cours de représentations.

Enfin, le collège des Forges doit être plus inclusif et favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite pour l'aula et les sanitaires, mais également pour les différents étages du bâtiments notamment aux locaux de l'OCOSP et du 1^{er} étage de Bonne-Fontaine (en passant par la passerelle couverte). Les Forges est le dernier collège du cycle 3 dont les salles ne sont pas accessibles pour les élèves à mobilité réduite.

Objectifs spécifiques

Cette rénovation permettra également des améliorations et mises aux normes importantes quant aux aspects suivants :

- augmentation de la lumière naturelle dans la salle et sensation de luminosité dans le foyer, notamment en retirant un local de projection massif qui n'est plus en usage;
- amélioration thermique des locaux en conformité avec les normes actuelles;
- entretien obligatoire concernant la ventilation, le chauffage et l'électricité;
- adaptation d'un plan de sécurité de protection incendie;
- amélioration phonique des locaux, notamment insonorisation de l'aula par rapport au foyer et au hall d'entrée afin de permettre la cohabitation d'usages simultanés par des publics différents;
- équipement du foyer avec une cuisinette permettant le développement d'un espace repas autogéré pour les élèves restant à l'école sur le temps de midi; facilitation des locations (de type apéritifs-agapes) et des événements de l'école ou de la Ville;
- ajout d'un vestiaire sécurisé pour un public de 300 personnes (87 casiers);
- création de sanitaires (dotation actuelle insuffisante pour capacité d'accueil de 300 personnes!), notamment pensés pour un accueil non genré;
- valorisation du hall d'entrée (rez) pour différents types d'accueil.

Description des travaux

Grande aula, foyer et hall d'entrée

Réhabilitation du hall d'entrée au rez-de-chaussée, avec le remplacement des portes extérieures et des baies vitrées intérieures donnant sur l'aula.

Création d'un ascenseur desservant les 4 étages du bâtiment. Celui-ci sera conforme aux normes SIA 500 et SIA 261. En d'autres termes, il sera accessible aux personnes à mobilité réduite et aux pompiers en cas de besoin.

Installation de WC non genrés et de WC pour personnes à mobilité réduite dans le hall (le nouvel ascenseur permet d'éviter de créer des WC à l'étage de l'aula, où les canalisations n'existent pas).

Le foyer situé devant la grande salle, au sous-sol, sera également équipé d'une cuisinette en libre-service pour les élèves afin de réchauffer des plats et d'une cuisine fermée prévue pour différents événements. L'espace sera

complété avec des casiers et le mobilier du foyer (tables et chaises) sera entreposé dans un local prévu à cet effet.

Rénovation de la grande salle, y compris le changement des fenêtres et la démolition du local de projection. De nouvelles surfaces intérieures sont prévues dans le cadre de la rénovation et de l'amélioration de l'acoustique de la salle (sol, murs et plafond). Une nouvelle scène mobile et polyvalente remplacera l'ancienne en bois. Les éléments modulables peuvent être stockés dans une zone de rangement située derrière celle-ci, afin de libérer l'espace. Les chaises peuvent également être rangées dans la salle. Enfin, des rideaux sont prévus pour permettre la mise en scène de différents spectacles.

Rénovation des installations CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire, Électricité), en tenant compte de l'obsolescence des réseaux techniques du bâtiment. Il en va de même pour la mise aux normes énergétiques avec l'amélioration de l'éclairage (LED).

Équipement d'exploitation

Différents éléments viennent en complément de la mise en place d'une scène mobile démontable. Éclairage de scène semi-professionnel. Changement du dispositif audiovisuel, avec sonorisation, projecteur et écran retractable.

Une nacelle mobile est prévue, afin d'accéder aux équipements audiovisuels suspendus au plafond. Elle remplacera un pont d'échafaudage qui reste actuellement dans la salle et encombre l'espace. Il est prévu que la nacelle passe par l'ascenseur afin de desservir l'ensemble du bâtiment en cas de nécessité de travaux de maintenance en hauteur.

Matériel et mobilier

Acquisition de 28 tables pliables et de 168 chaises pour le foyer et le hall avec 4 chariots de transport (les chaises de l'aula sont conservées).

Matériel de cuisine de base: frigo et micro-ondes à disposition des élèves.

Estimation du coût des travaux

L'estimation du coût des travaux faite par le service des bâtiments et du logement (SBL) est établie sur la base de coûts de transformations similaires, de bureaux d'étude spécialisés, ainsi que des offres d'entreprises. A ce stade d'avant-projet, le degré de précision est de +/- 10%. Tous les chiffres sont donnés TTC avec TVA de 7.7%.

Chapitre	Descriptif	Coût estimatif TTC
Rénovation des espaces intérieurs, création de nouvelles fonctions - Cfc 1 & 2	Démolition, percements de dalles, travaux de maçonnerie, gaine de l'ascenseur. Portes et fenêtres. Cloisonnement, faux plafonds, revêtements sols et murs.	1'036'000.-
Chauffage, ventilation, sanitaire (CVS) - Cfc 2	Installation de chauffage à air avec filtration et récupération d'énergie – cabines sanitaires – cuisine.	385'000.-
Electricité, courant fort et faible – Cfc 2	Distribution électrique, éclairage, informatique, défense incendie.	143'000.-
Ascenseur, monte charge - Cfc 3	Cabine, portes palières, machinerie, etc...	146'000.-
Equipement d'exploitation - Cfc 3	Equipement audio-visuel, projection, éclairage scénique.	106'000.-
Mobilier, matériel - Cfc 9	Tables, chaises, chariots, petit matériel en cuisine.	49'000.-
Honoraires, frais et taxes - Cfc 5		inclus
	Divers et imprévus (env. 10 %)	190'000.-
Total TTC arrondi	CHF	2'055'000.-

Planification des travaux

L'ensemble des opérations devrait se dérouler sur douze mois à partir de l'été 2024. Toutefois, la situation actuelle du marché des fournitures laisse place à des incertitudes quant à l'approvisionnement de certains matériaux.

Cette remarque doit également être considérée comme valable concernant la fiabilité des estimations financières présentées ci-dessus.

Le planning des prochaines étapes se présente comme suit :

Date	Étape
octobre 2023 - décembre 2023	Projet définitif
janvier 2024 - mars 2024	Demande de permis de construire
avril 2024 - juin 2024	Préparation à l'exécution et appels d'offres
juillet 2024	Début des travaux
juillet 2025	Achèvement des travaux

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

Le présent rapport s'inscrit parfaitement dans les lignes fixées par le programme de législature. On peut relever la dynamisation de la vie culturelle et associative de la ville, ou la valorisation d'un espace existant rendu plus attractif et accessible.

Le projet s'aligne aussi aux axes du chapitre "Une ville engagée pour des énergies durables". Des panneaux solaires sont déjà intégrés au bâtiment et le projet vise à l'amélioration énergétique des installations techniques et de l'enveloppe thermique.

Conséquences sur les finances

Le crédit d'investissement demandé est de CHF 2'055'000.-. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 3.6% (28 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,6% sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 2'055'000.- x 3.6%	CHF	74'000.00
Intérêts 2,6% à charge de la Ville	CHF	26'700.00
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	100'700.00

Les travaux sont prévus pour les années 2024 et 2025 et auront un impact sur les dépenses d'investissements des exercices 2024 et 2025.

Les frais pour l'étude et la réalisation du projet sont prévus au budget 2023 pour un montant de CHF 90'000.- et ne font pas partie de ce crédit d'investissement.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant

Collaboration intercommunale

Sans objet

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Les interventions précitées vont dans le sens d'une meilleure gestion de la consommation énergétique du bâtiment.

Des panneaux solaires gérés par VITEOS sont déjà installés sur le toit du Pavillon et des halles de sport.

b) Aspect social

Cette rénovation participe au renforcement d'une vie sociale dans le quartier des Forges.

En automne 2022, la promotion de l'Espace nature a fait l'objet d'une campagne qui vise justement à valoriser la vie culturelle et associative de ce quartier. D'autres offres sportives et conviviales dans le périmètre du collège complètent ces projets et sont susceptibles de faire des Forges le moteur d'une dynamique nouvelle :

- Espace nature: place de jeux et de pique-nique, jardins communautaires, espace pédagogique nature,
- terrain de street workout,
- piste de pétanque,
- tennis de table (sur la rue du Châtelot et dans la cour de Forges Est),
- terrain de football,
- quatre parcours d'initiation à la course d'orientation,
- terrain de basket.

Un développement de l'offre jeunesse dans les quartiers ouest qui répond au rapport du Parlement des Jeunes relatif aux résultats du sondage jeunesse "Que manque-t-il à la Tchaux?" présenté au Conseil général de La Chaux-de-Fonds, le 30 août 2021.

c) Aspect économique

L'ouverture de ce chantier important profite à l'économie locale en sollicitant les PME du bâtiment et autres mandataires. Les procédures d'attribution de marché se feront sur invitation pour la grande majorité d'entre elles, voire de gré à gré pour certaines.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La rénovation de l'aula permet d'améliorer son attractivité pour les locations et manifestations; elle favorise la décentralisation d'un certain nombre d'activités dans le quartier des Forges.

Conclusion

La rénovation et les aménagements décrits dans ce rapport permettront tant au collège qu'au quartier des Forges de bénéficier d'un outil performant et adapté à ses besoins.

Par ailleurs, l'obsolescence des installations électriques et audiovisuelles nécessitent une mise à jour rapide, en lien avec une réfection globale. L'aula perd de son attractivité et ne permet plus de répondre aux besoins actuels de l'Ecole, des services et des sociétés qui l'utilisent.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) lors de sa séance du 8 août 2023, qui l'a accepté à l'unanimité par 13 voix sans opposition ni abstention, et lors de sa séance du 8 juin 2023 à la Commission d'établissement scolaire qui l'a accepté à l'unanimité par 11 voix sans opposition ni abstention.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président La chancelière
Jean-Daniel Jeanneret Floriane Mamie

Annexes :

1. Plans des transformations

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 2'055'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour procéder à rénovation de l'aula du collège des Forges, dans le bâtiment Pavillon des sciences. Les subventions viendront en déduction du crédit.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements du service 450 Ecole obligatoire - Bâtiments.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 3.6% (28 ans).

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Ilinka Guyot

La secrétaire
Carmen Brossard